



Séance du 20 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Estaing, dûment convoqué le treize septembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Date de convocation : 13/09/2024	<u>Présents</u> : COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe, PRADALIER Jean, DIAS Dimitri, MARC, Chantal, REGIS Jean-Pierre, AYGALLENQ Françoise,
Membres en exercice : 10 Membres présents : 7 Quorum : 6	<u>Excusés ayant donné pouvoir</u> : MOMMEJA Gisèle à REGIS Jean-Pierre, ALAUX Bernard à COUSERAN Nathalie, PAGES Christine à BRUNET Philippe
	<u>Excusé</u> :
	<u>Secrétaire de séance</u> : BRUNET Philippe

Madame le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et donne lecture du pouvoir.

Monsieur Philippe BRUNET est désigné secrétaire de séance.

Pour rappel, l'ordre du jour est le suivant :

- Rapport de la CLECT Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère
- Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 6 août 2024

Mme MARC demande que soit ajouté en question diverses, 4^{ème} paragraphe :
« L'équipe municipale n'était pas au courant de la décision prise par Mme le Maire ».

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des votants.

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

2. Décisions prises en application des delegations consenties par le conseil municipal au maire

Madame le Maire informe le conseil des décisions prises depuis le précédent conseil

DECISION N°2024-15 du 4 septembre 2024- Signature de l'avenant au contrat de groupe risques statutaires du CDG 12

- De signer avec CNP Assurances l'avenant n°1 au contrat 3411HP3643 modifiant le taux de cotisation IRCANTEC qui est fixé à 1.17% à compter du 1er janvier 2025.

DECISION N°2024-15 du 13 septembre 2024- vente d'un barnum

- la vente du barnum du camping à MATELA Jean-Michel – 13 rue Villeneuve 31 380 MONTASTRUC LA CONSEILLERE pour un montant de 400.00 €.

3. Rapport de la CLECT - Communauté de communes Comtal Lot et Truyère

Dans le cadre de l'actualisation de ses compétences et de son intérêt communautaire, la Communauté de Communes a rétrocédé aux communes les bâtiments suivants :

- Salle multiculturelle du Nayrac ;
- Salle multiculturelle d'Entraygues sur Truyère ;
- Résidence l'Estanh ;

Suite à cela, la commission locale chargée d'évaluer les charges transférées (CLECT) s'est réunie le 20 juin 2024 afin d'élaborer un rapport portant sur l'évaluation et le coût net des charges transférées. Elle doit remettre ce rapport, dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert.

La Gendarmerie d'Entraygues sur Truyère, quant à elle, a été transférée en 2019 et un rapport a déjà été rendu. Ce rapport prévoyait toutefois une clause de revoyure qu'il est nécessaire d'activer aujourd'hui afin d'aboutir à une révision du montant.

Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président. Par conséquent, le rapport doit être adopté avant le 2 octobre 2024.

Par la suite, et sur la base du rapport adopté, le conseil communautaire délibérera sur les attributions de compensation définitive versées aux communes.

En tout état de cause, les montants des attributions de compensation, selon les dispositions de la loi, ne font pas l'objet d'un vote par le conseil municipal des communes. En effet, uniquement le conseil communautaire peut délibérer sur le montant des attributions de compensation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la délibération N°2020-07-30-D11 en date du 30 juillet 2020 portant création de la CLECT et validation du principe de sa composition

Vu la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées en date du 20 juin 2024, Considérant que les évaluations des charges sont détaillées dans le rapport de la commission locale d'évaluation des charges,

Considérant l'adoption, à la majorité, du rapport par la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées ;

Considérant que le rapport de la CLECT doit faire l'objet d'un accord par délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres dans les conditions de majorité suivantes : majorité qualifiée des deux tiers des communes membres représentant plus de la moitié de la population ou de la moitié des communes membres représentant les deux tiers de la population, dans un délai de trois mois,

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

- APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées, en date du 20 juin 2024, annexé à la présente délibération,

- NOTIFIE cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>
11	11	0	0	

4. Questions et informations diverses

Madame le Maire fait un point sur les dossiers en cours :

- Feu récompense : la signalétique a été faite le 19/09, les panneaux seront mis en place semaine prochaine. Une discussion s'instaure sur le fonctionnement.
- Un devis a été demandé pour faire des marquages au sol à l'école et remettre de la peinture sur les passages piétons dans le bourg ainsi que les triangles des ralentisseurs. Une demande sera faite au département pour les stops et cédez le passage.
- Cet été, Madame le Maire a été sollicité par le Souvenir Français qui recherche un local pour l'association. Elle a proposé le bureau du 1^{er} étage de la mairie (anciennement bureau de l'assistante sociale) qui dispose d'une entrée indépendante rue du Collège. Une convention sera établie avec une participation financière de 100 euros par mois.
- Rencontre M. Rouy chargé de mission Villages d'avenir pour le projet d'amélioration énergétique de l'école : il reviendra vers la mairie pour proposer un planning technique et des subventions mobilisables.
- Gendarmerie mobile : un bilan positif a été fait et le renouvellement pour la saison 2025 a été demandé, avec une présence souhaitée au mois de mai, très fréquenté par les pèlerins et touristes.
- Camping : les travaux ont débuté cette semaine avec le désamiantage Madame le Maire présente le nouveau plan d'aménagement de l'entrée. Une petite commission de 3-4 élus sera créée pour définir le cheminement piétonnier et valider l'implantation des jeux (choix à finaliser) fin octobre/début novembre.
- Rentrée scolaire : l'effectif de 26 élèves a été confirmé avec l'attribution d'un poste d'enseignant supplémentaire.

Madame le Maire propose une réunion élus pour aborder entre autres les tarifs communaux, la procédure de reprise des biens sans maître avec la SAFER, la rue d'Oultre.

M. REGIS relaye une question de Mme MOMMEJA. Pourquoi le goudronnage n'a pas été effectué jusqu'en haut de la rue Henri Lesieurs ?

M. Brunet répond qu'il était prévu de faire uniquement la partie basse en bi-couche, la plus utilisée. L'entreprise a posé des graves émulsions sur le haut de la rue.

Séance est levée à 19h30

Le Maire, COUSERAN Nathalie	
Le secrétaire de séance, BRUNET Philippe	